



# AVIS PUBLIC

---

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 547

#### RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES RENDUS ET AUTRES REVENUS (EXERCICE FINANCIER 2019)

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2019, le règlement n° 547 a été adopté.

Le règlement n° 547 entre en vigueur le 23 mai 2019, jour de sa publication sur le site Web officiel de la Ville, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 23<sup>e</sup> jour de mai 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 23 mai 2019 et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 23 mai 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour de mai 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier